

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2023



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	28884 hab
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	130 unités
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	77,3 %
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	14491
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	14885 unités
VP.175	Nombre d'habitants desservis	28884 hab
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	67190 hab
VP.267	Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3261 unités

CHAPITRE 1 – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

✓ Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristiques : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale.

L'historique de Syndicat des Eaux est le suivant :

- 1957 Création du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Gâtine - 50 communes
Compétence unique « adduction eau potable »
Siège du Syndicat à la sous-préfecture de Parthenay
- 1992 Transfert du siège au 23, rue de Beaulieu sur la commune de Pompaire
- 1994 Transformation de la structure en "Syndicat à la carte" afin d'y inclure la compétence optionnelle "Assainissement des Eaux Usées"
Nouvelle dénomination : Syndicat des Eaux de la Gâtine
- 2003 Création de la compétence « entretien des poteaux incendie » et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) faisant l'objet du présent rapport

L'organisation administrative du Syndicat est la suivante :

LE COMITE SYNDICAL :

- Organe délibérant constitué de 31 délégués des communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réuni 4 fois par an



LE CONSEIL SYNDICAL :

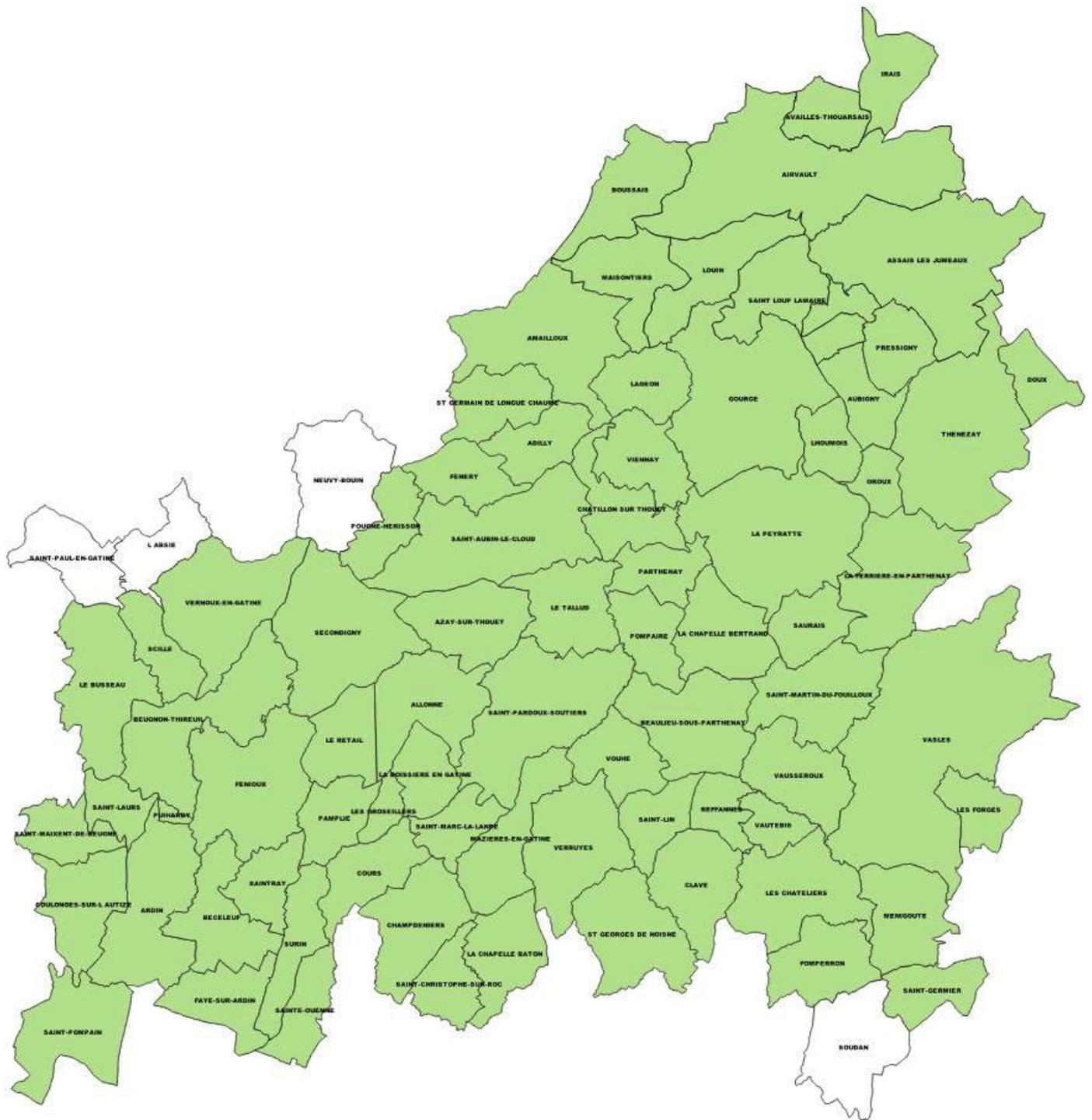
- Composé de 15 membres élus par le Comité Syndical
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité Syndical



• Compétences liées au service

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien des installations | <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation des installations | <input type="checkbox"/> Réalisation des installations |

- Territoire desservi : 78 communes



- Existence d'un zonage Oui pour chaque commune Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

✓ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie.

Le service est composé de 4 techniciens et d'1/2 poste de secrétariat.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

MISSIONS OBLIGATOIRES

Contrôles de conception :

Réalisé lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, il consiste en une vérification du respect de la réglementation et de l'adaptabilité du projet par rapport aux contraintes liées au

terrain et à l'habitation.

Contrôles de d'exécution :

Effectué à la fin des travaux avant le remblaiement, il permet de vérifier, sur le terrain, que les ouvrages mis en place correspondent bien au projet validé et que les règles techniques de mise en œuvre ont bien été respectées.

Contrôles de fonctionnement :

Réalisé une fois tous les 7 à 10 ans maximum, il a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages existants.

Diagnostic vente :

Réalisé lors d'une transaction immobilière, le diagnostic vente a pour objet d'informer l'acquéreur potentiel de l'état du dispositif



MISSIONS FACULTATIVES SUR DEMANDE DES USAGERS

Réhabilitation des installations :

Conduite d'opération de réhabilitation selon condition définie par convention

Vidange des fosses :

Réalisée par le SPANC sur devis

✓ Estimation de la population desservie / Nombre de dispositif

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

✓ Nombre de dispositifs :

- 14863 dispositifs < 20 EH
- 14 dispositifs > 20 EH

✓ Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service : 67190

✓ Nombre d'habitants desservis en ANC :

- 28884 habitants

✓ Taux de couverture de l'ANC : 43 %

✓ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

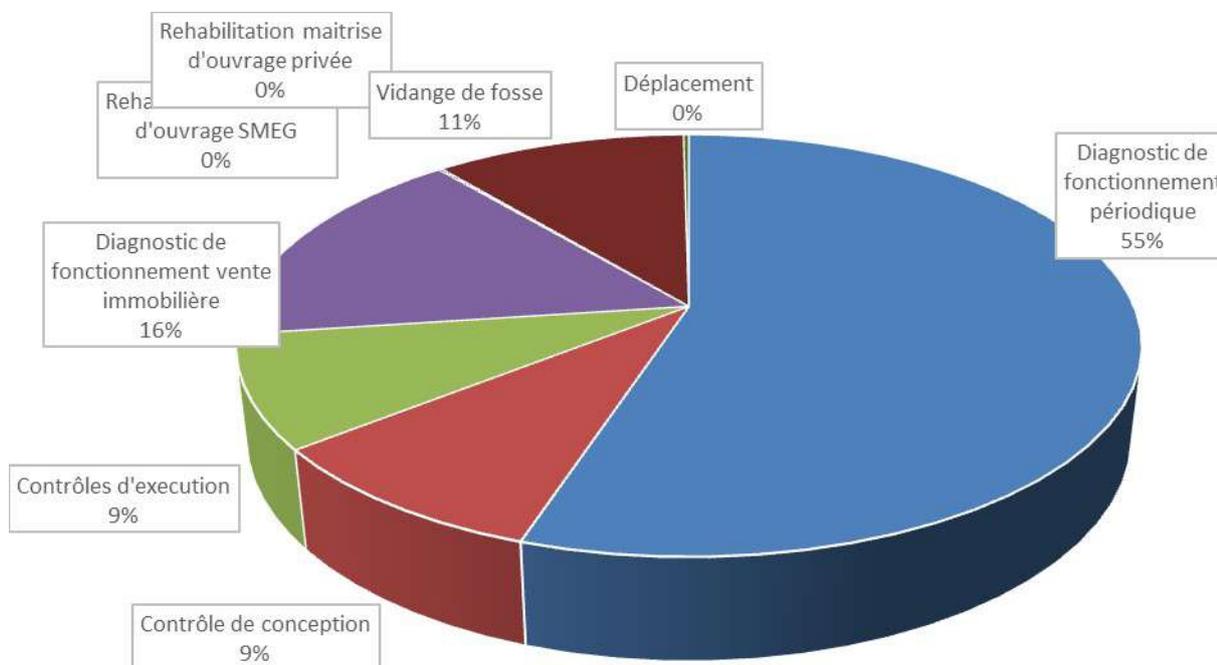
		Exercice 2022
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20

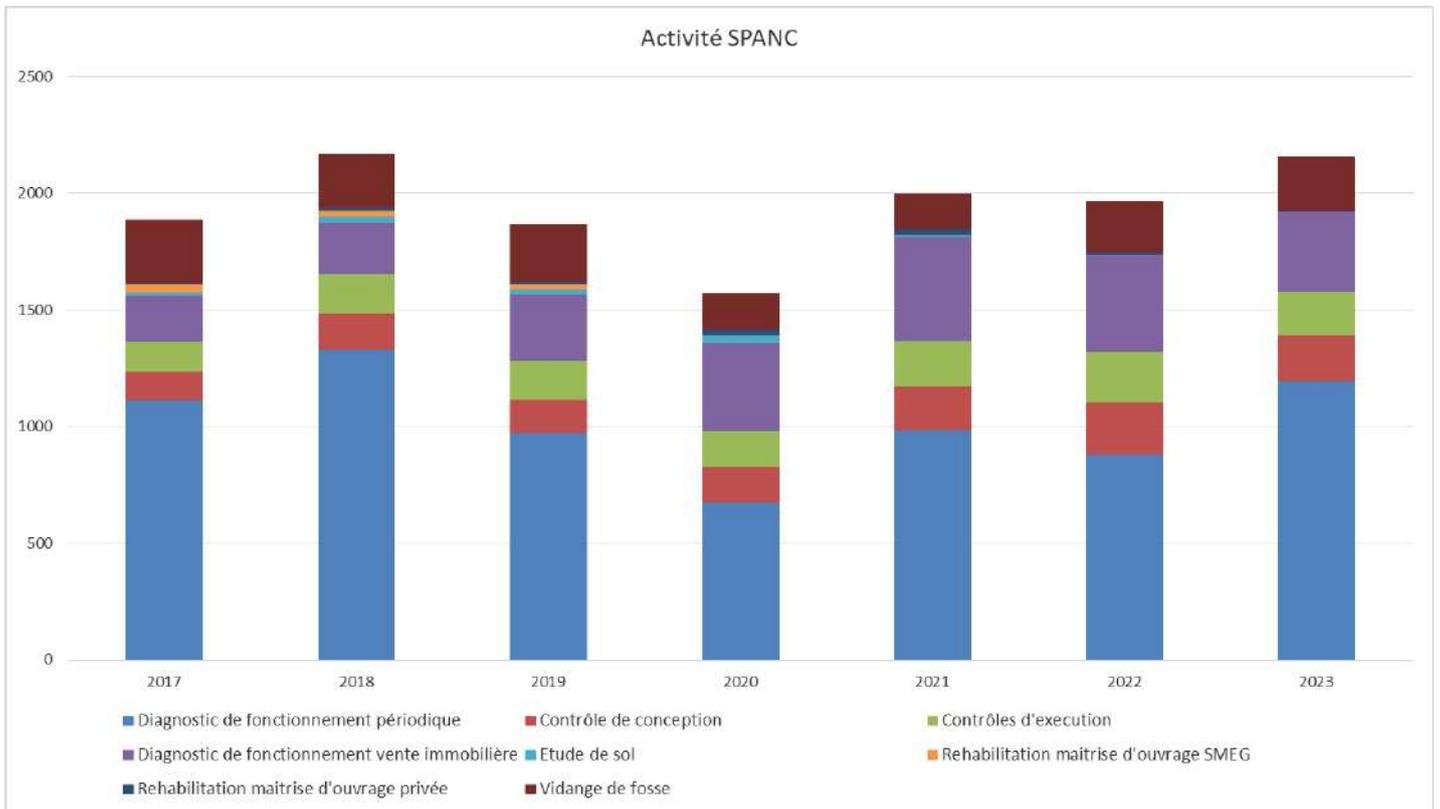
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

CHAPITRE 2 – ACTIVITES 2022

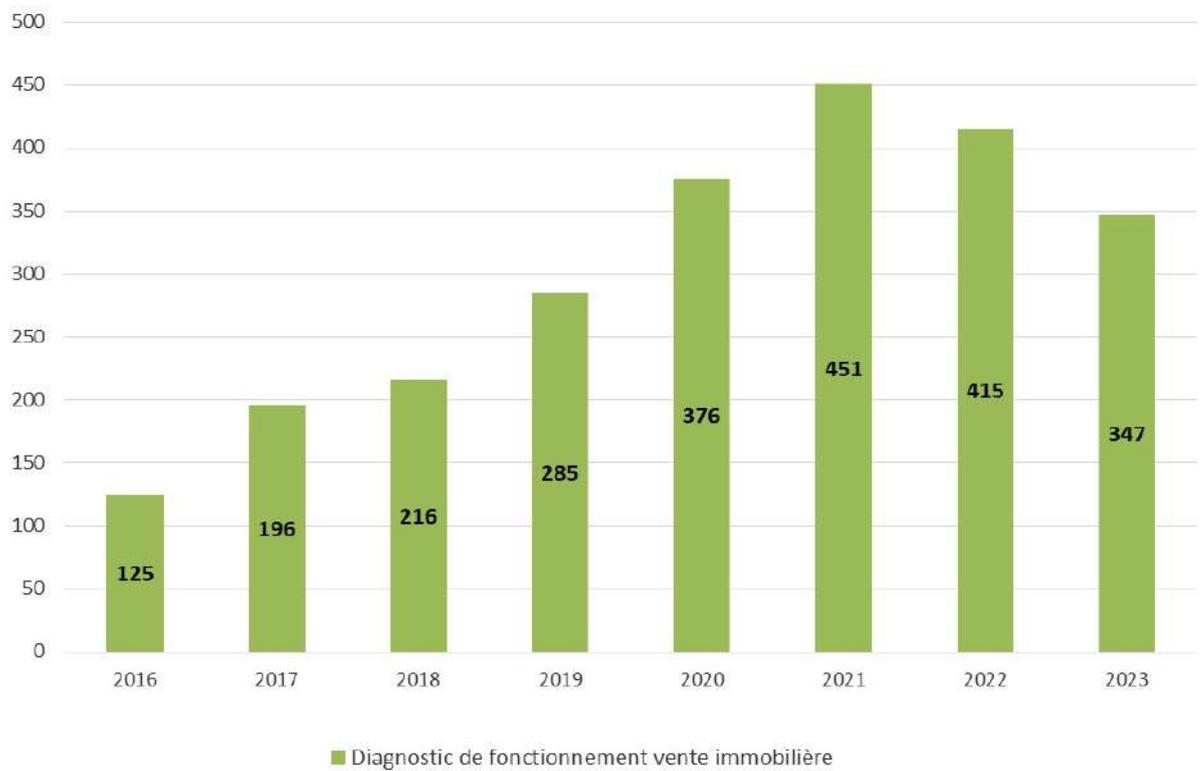
✓ Bilans des missions facturées – Nombre de contrôles et missions

	Nombre de missions	2023
Mission obligatoire	Contrôle de conception	200
Mission obligatoire	Contrôle d'exécution	186
Mission obligatoire	Contrôle de fonctionnement	1191
Mission obligatoire	Diagnostic vente	347
Mission facultative	Réhabilitation	3
Mission facultative	Etude de sol	0
Mission facultative	Vidange des fosses	232

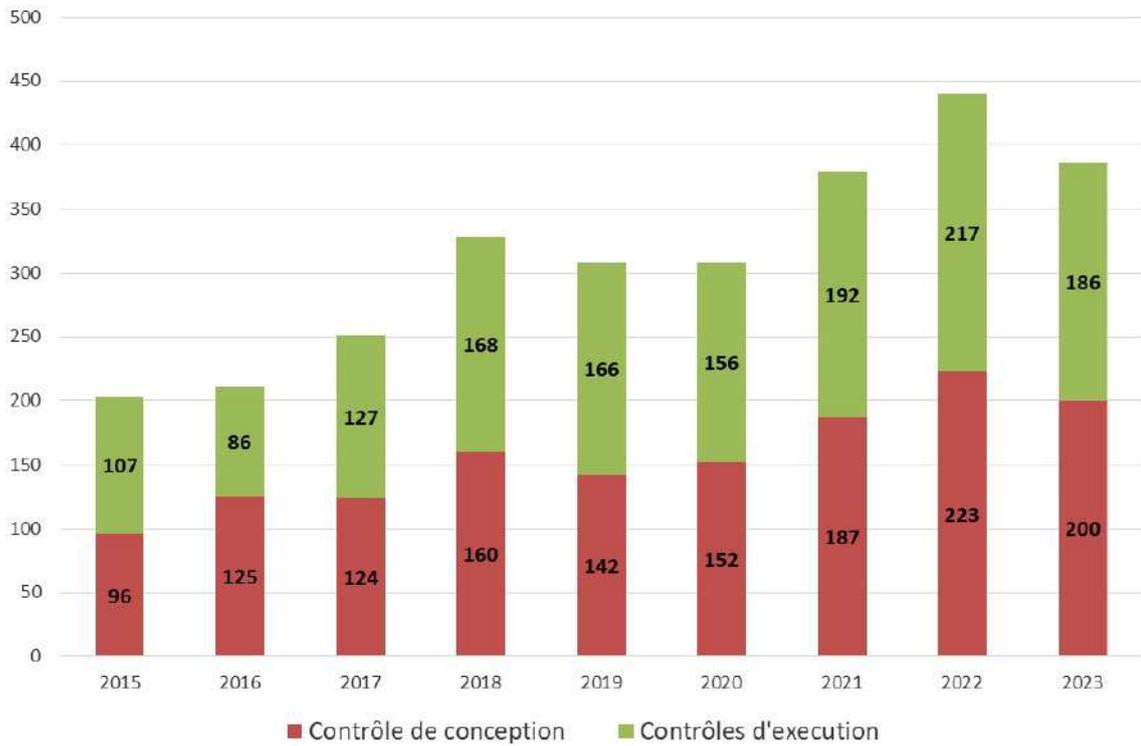




Nombre de diagnostic de vente immobilière



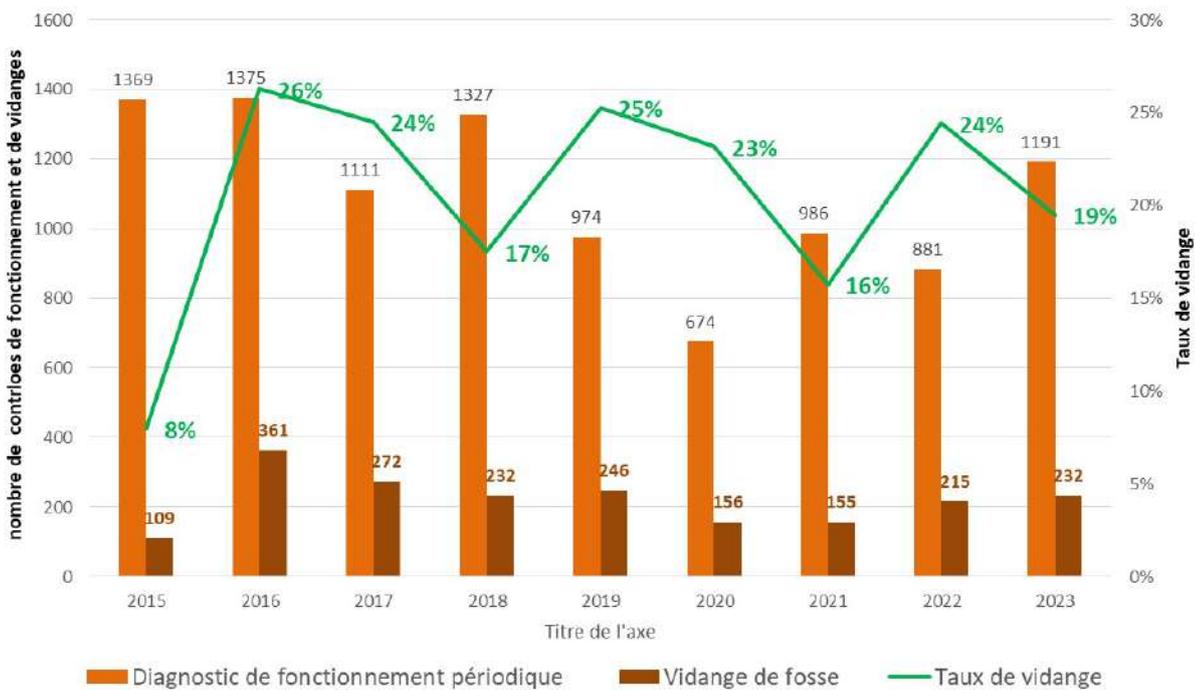
Nombre de contrôles de conception et d'exécution



Remarque : en 2023, 179 installations ont été réhabilité, et 38 misent en place pour des logements neufs



TAUX DE VIDANGE COMMANDE PAR LE SPANC



✓ Localisation des missions réalisées : Nombre de contrôles par commune

Communes	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation	Contrôle de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Vidange de fosse	Pénalité
ALLONNE	4	3	0	5	0	0
ADILLY	0	0	0	1	0	0
AIRVAULT TESSONNIERE	1	2	0	7	0	0
AMAILLOUX	5	3	0	7	0	0
ARDIN	13	18	227	1	90	0
ASSAIS LES JUMEAUX	2	3	0	0	0	0
AUBIGNY	1	0	0	3	0	0
AVAILLES THOUARSAIS	3	1	0	3	0	0
AZAY SUR THOUET	2	1	0	12	1	0
BEAULIEU /S PARTHENAY	4	1	0	5	0	0
BECELEUF	9	7	231	2	44	0
BEUGNON-THIREUIL	4	2	1	5	0	0
BOISSIERE EN GATINE (LA)	0	0	0	2	0	0
BOUSSAIS	2	5	0	1	0	0
BUSSEAU (LE)	1	2	0	12	2	0
CHAMPDENIERS	4	3	0	13	3	0
CHAPELLE BATON (LA)	1	2	0	1	1	0
CHAPELLE BERTRAND (LA)	0	1	0	8	2	0
CHATELIERS (LES)	4	5	0	5	0	0
CHATILLON SUR THOUET	4	2	0	3	0	0
CHILLOU (LE)	1	1	0	3	0	0
CLAVE	5	2	85	3	0	1
COULONGES SUR L'AUTIZE	1	2	1	3	2	0
COURS	4	4	0	3	3	0
DOUX	0	0	0	0	0	0
FAYE SUR ARDIN	2	11	2	2	7	0
FENERY	2	1	0	2	0	0
FENIOUX	3	3	0	12	0	0
FERRIERE (LA)	2	0	0	3	0	0
FOMPERRON	2	2	0	5	1	0
FORGES (LES)	1	1	0	5	0	0
GOURGE	1	1	0	8	0	0
GROSEILLERS (LES)	0	1	0	0	0	0
IRAIS	0	0	0	0	0	0
LAGEON	0	0	0	0	0	0
LHOUMOIS	0	1	0	1	0	0
LOUIN	2	1	0	5	0	0
MAISONTIERS	0	1	0	7	0	0
MAZIERES EN GATINE	2	1	0	4	0	0

MENIGOUTE	1	1	0	2	0	0
OROUX	0	0	0	1	0	0
PAMPLIE	2	2	0	3	0	0
PARTHENAY	0	1	0	7	2	0
PEYRATTE (LA)	3	3	0	6	0	0
POMPAIRE	4	1	0	9	1	0
POUGNE HERISSON	1	1	0	1	0	0
PRESSIGNY	2	1	0	4	0	0
PUIHARDY	4	3	0	2	2	0
REFFANNES	1	1	0	2	0	0
RETAIL (LE)	1	2	0	3	0	0
SAURAI	0	3	0	3	0	0
SCILLE	1	0	0	1	0	0
SECONDIGNY	2	1	1	7	1	0
ST AUBIN LE CLOUD	6	3	0	16	1	0
ST CHRISTOPHE SUR ROC	2	3	0	4	1	0
ST GEORGES DE NOISNE	3	3	216	0	4	0
ST GERMAIN DE L. CHAUME	2	2	0	4	0	0
ST GERMIER	0	1	0	2	0	0
ST LAURS	2	1	0	6	1	0
ST LIN	1	1	0	4	1	0
ST LOUP LAMAIRE	3	1	0	7	0	0
ST MAIXENT DE BEUGNE	2	1	0	7	0	0
ST MARC LA LANDE	2	1	0	1	0	0
ST MARTIN DU FOUILLOUX	0	1	0	0	0	0
ST PARDOUX-SOUTIERS	14	11	0	8	1	0
ST POMPAIN	13	8	149	8	2	3
STE OUENNE	10	11	139	2	43	0
SURIN	2	6	72	0	14	1
TALLUD (LE)	4	4	0	6	0	0
THENEZAY	3	2	0	3	0	0
VASLES	4	5	0	18	0	0
VAUSSEROUX	1	0	0	4	0	0
VAUTEBIS	0	1	0	0	0	0
VERNOUX EN GATINE	4	0	0	14	1	0
VERRUYES	2	2	67	7	0	0
VIENNAY	4	2	0	1	0	0
VOUHE	1	1	0	5	0	0
XAINTRAY	1	1	0	7	1	0

A NOTER : Un léger différentiel de comptage subsiste entre les données issues de la facturation et les données issues des contrôles réalisés car la date de facturation n'est pas immédiate après la réalisation.

✓ Conformité des contrôles périodiques de fonctionnement

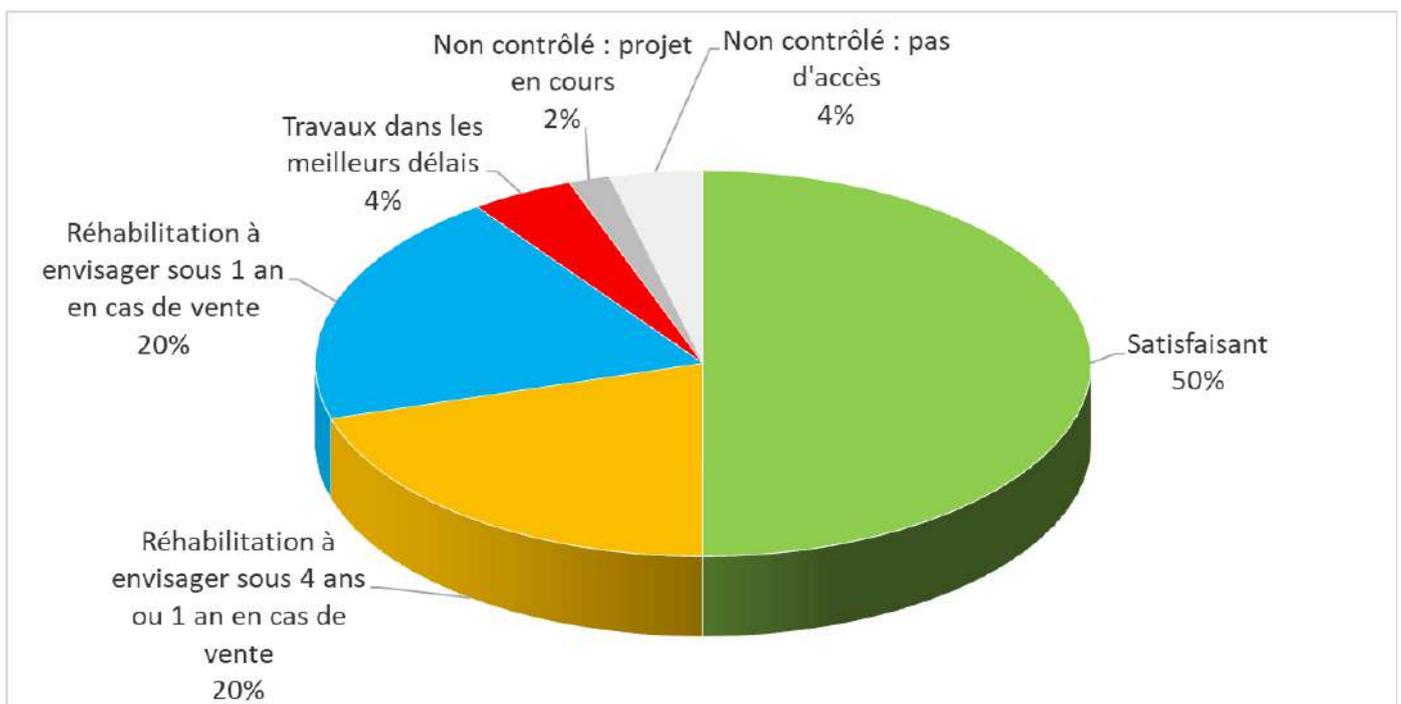
Les contrôles ont été réalisés sur 6 communes, 2 autres communes sont en cours de contrôles. Les classements de la conformité des contrôles sont précisés dans le tableau ci-dessous.



Bilan des contrôles effectués en 2023

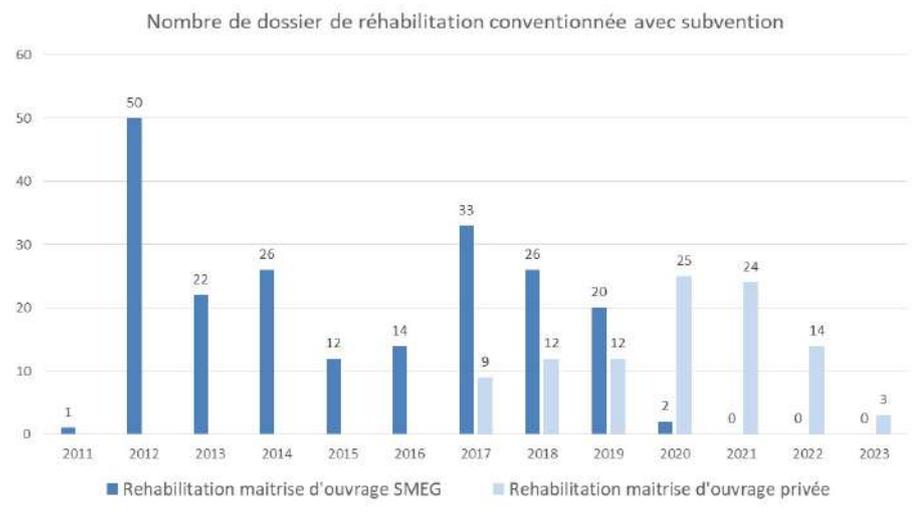
Communes	Contrôleur	Date contrôle	Nombre installation	Dispositif complet		Dispositif incomplet				Non contrôlé					
				Satisfaisant	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	Hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	Absence d'installation	Non contrôlé : projet en cours	Non contrôlé : pas d'accès ou refus						
ST POMPAIN	NL	2022-23	470	159	34%	58	12%	213	45%	27	6%	13	3%	0	0%
ARDIN	PC	2022-23	574	341	59%	30	5%	152	26%	21	4%	6	1%	24	4%
SURIN (La Véquière)	PC	2023	309	189	61%	72	23%	22	7%	5	2%	6	2%	15	5%
ST GEORGES DE NOISNE	NL	2023	267	108	40%	106	40%	42	16%	8	3%	3	1%	0	0%
BECELEUF	PC	2023	298	150	50%	8	3%	101	34%	16	5%	11	4%	12	4%
CLAVE	NL	2023	118	35	30%	63	53%	8	7%	3	3%	3	3%	6	5%
XAINTRAY	PC	2023													
VERRUYES	NL	2023													

Etat de conformité de l'ensemble des dispositifs du territoire



✓ Bilan des dispositifs réhabilités avec des subventions sous convention de mandat

Depuis 2011, le SPANC coordonne la réhabilitation des dispositifs ANC qui sont éligibles aux subventions. Le nombre d'installations ayant pu être réhabilitées avec des subventions présentées ci-dessous. Au total ce sont **302** installations qui ont été réhabilitées avec des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental des Deux Sèvres.



CHAPITRE 3 – TARIFS

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs en €TTC	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Contrôle de bon fonctionnement	92.00 €	97.00 €
Contrôle d'exécution	110.00 €	113.00 €
Contrôle de conception	82.50 €	85.00 €
Diagnostic vente	180.00 €	185.00 €